



Mamoudzou, le 23 juin 2023

Arrêté n° ~~270~~ du 23 juin 2023 portant la liste des admis au du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, session 2023

LE RECTEUR

DIVISION DES
EXAMNES ET
CONCOURS

Bureau des
concours

VU le décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

VU l'arrêté du 10 février 2017 modifié par l'arrêté du 21 décembre 2020 relatif à l'organisation de la formation spécialisée et de la préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

VU la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

VU le décret du 22 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Jacques MIKULOVIC, professeur des universités de classe exceptionnelle, en qualité de recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte.

ARRÊTÉS

Article 1 : les enseignants dont les noms figurent sur la page annexe, par ordre alphabétique, sont déclarés admis à la session 2023 du CAPPEI ;

Article 2 : Le Secrétaire général de l'académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté ;



**RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Liste des candidats admis au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de
l'Éducation Inclusive.**

Parcours SEGPA 1^{er} degré

BOURHANE

Abdoul-Hamid

HABOUCH

Mjide

MABILOTTE

Franck

Parcours ULIS 1^{er} degré

CHARIKANE

Nayla

TITAH

Mathieu

**P/Le Recteur
Chef de la Division des Examens et Concours**

Denis CLAVEL